



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48411

Texte de la question

M. Michel Giraud souhaite interroger M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences d'un projet de réforme des transports sanitaires qui viserait à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport de malades assis. En excluant les taxis de ces transports, cette réforme risque tout à la fois de provoquer la faillite d'entreprises de taxis mais également de générer, pour l'assurance maladie, des surcoûts de transports. Aussi, lui demande-t-il s'il ne serait pas possible que ces transports puissent continuer à être effectués par les taxis VSL et que s'applique, dans tous les cas, le mode de tarification le moins élevé.

Données clés

Auteur : [M. Giraud Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48411

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 779